

Synthèse du comité de liaison du 9 mai 2024

La deuxième rencontre du comité de liaison a eu lieu entre 18h30 et 20h30.

Contexte

Depuis la première rencontre du comité de liaison, la composition du comité a été complétée avec l'ajout de six nouveaux membres représentant les citoyen(ne)s de Saint-Basile-le-Grand, de McMasterville et de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

La proposition d'entente de confidentialité a évolué en fonction des discussions avec les membres du comité. À la suite de commentaires des membres, il a été décidé d'en faire une entente d'engagement destinée à assurer le partage d'informations dans un cadre propice au climat de confiance et au respect de règles de conduite éthiques.

Le processus de rédaction de la synthèse a également été raccourci. Les membres pourront alors recevoir le document de synthèse dans les 48 heures suivant la rencontre du comité de liaison. Afin d'être en mesure de fournir le document dans des délais aussi courts, les commentaires des membres sur la synthèse ne seront pas sollicités. Le comité de liaison représente alors le canal de communication à prioriser pour s'exprimer.

Présences au comité de liaison

Les membres du comité de liaison suivants étaient présents à cette deuxième séance du comité de liaison, en plus des représentants de l'entreprise et des personnes responsables de la modération et de la prise de note.

Membres du comité	
Martin Dulac	Maire de McMasterville
Sébastien Gagnon	Directeur général de McMasterville
Yves Lessard	Maire de Saint-Basile-le-Grand
Vincent Bélanger-Marceau	Directeur trésorier du Service des finances de Saint-Basile-le-Grand
Marilyn Nadeau	Préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Evelyne D'Avignon	Directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Hubert Chamberland	Président, COVABAR
Andréanne Paris	Directrice générale, CRE

	Montréal
Mylène Courval	Représentante de Mères au front, Rive-Sud
Jacinthe Villeneuve	Représentante du Comité action citoyenne : Projet Northvolt
Jean-François Saucier	Directeur général de la Chambre de commerce Mont Saint-Bruno
Julie La Rochelle	PDG, Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
Julie Plante	Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand
Annie Lamoureux	Citoyenne de Saint-Basile-le-Grand
Jérôme Cloutier	Citoyen de McMasterville
Quang Loc Huynh	Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Adrien Barbez	Citoyen de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Northvolt	
Philippe Michaud	Gestionnaire responsable des relations avec les communautés chez Northvolt
Valérie Hébert	Gestionnaire environnement chez Northvolt
Modération	
Sonia Dumont	Spécialiste de la participation publique et en gestion de changement

Marie Lebrun, citoyenne de McMasterville, était dans l'incapacité de se joindre pour cette rencontre.

1. Présentation des nouveaux membres

Jérôme Cloutier est citoyen de McMasterville depuis 20 ans. À titre d'urbaniste de formation, il soutient que les enjeux industriels font partie de son quotidien. Il désire participer afin de pouvoir relayer la bonne information et contribuer à un projet qui aura des répercussions sur la région de façon significative pour plusieurs années à venir.

Quang Loc Huynh travaille à la Banque Royale du Canada comme directeur relationnel, commercial. Citoyen de Chambly depuis 2006, il aime beaucoup la région. Sa motivation première pour son implication porte sur l'avenir de ses enfants ainsi que son amour pour la communauté.

Adrien Barbez vit à Otterburn Park depuis sa naissance. Il souhaite en apprendre davantage, mais également porter les préoccupations des personnes de sa génération et de sa région.

Julie Plante travaille en réadaptation. Elle est soucieuse de l'environnement et de sa préservation. C'est pour ces raisons qu'elle s'implique sur le comité.

Annie Lamoureux habite à Saint-Basile-le-Grand depuis les années 1980. Elle y vit et y pratique sa profession de fiscaliste. Elle s'implique notamment à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu. Annie trouve que le projet est une bonne nouvelle et souhaite relayer à son entourage les informations les plus véridiques possibles. Elle se décrit comme une personne analytique.

Marie Lebrun étant absente ce soir; elle aura l'occasion de se présenter au prochain comité.

2. Retour sur le processus de sélection

Une présélection a été faite par la modératrice exclusivement afin d'assurer l'admissibilité des candidat(e)s et une représentation diversifiée de la communauté avoisinante. Six candidatures ont finalement été retenues, soit deux candidatures par région (Saint-Basile-le-Grand, McMasterville et la MRC de La Vallée-du-Richelieu).

Les membres ont également été encouragés à considérer plusieurs critères dans la sélection de citoyen(ne)s membres du comité de liaison, soit :

- La diversité démographique ;
- La diversité de genre ;
- La diversité de tranches d'âge ;
- Les compétences et les expertises des citoyen(ne)s (apport personnel et/ou professionnel). Par exemple : légale, environnementale, ingénierie, gestion de projets, urbanisme, sociale ou communautaire, etc. ;
- Les motivations des candidat(e)s exprimées ;
- La posture d'ouverture et de dialogue exprimée au sein de la candidature.

Un bulletin de vote a été remis à tous les membres du comité de liaison. Il a été demandé aux membres de classer les candidatures de leur premier à leur sixième choix, et ce, pour les trois municipalités. 6 points ont été attribués au 1^{er} choix, 5 points au 2^e choix et ainsi de suite jusqu'au 6^e choix. Après avoir compilé les scores des 18 candidat(e)s, les membres du comité de liaison ont été informés de l'identité des nouveaux membres sélectionnés le 23 avril 2024.

Une candidature retenue s'est désistée. Il s'agit de madame Favreau qui avait reçu de forts appuis. Dans une lettre adressée au comité, elle explique que les motivations de son retrait sont éthiques puisqu'elle est connue et reconnue pour son rôle

d'organisatrice communautaire. Elle a toutefois manifesté son intérêt à collaborer de façon ponctuelle à titre d'experte lorsque le comité en voit la pertinence.

Cette proposition a suscité de nouvelles conversations dans le groupe alors que quelques membres ont souligné leur intérêt à inclure un représentant de la santé publique qui participe aux instances à titre de membre permanent. D'autres voix ont souligné que le comité était déjà large et préférerait avoir recours à une telle personne uniquement lorsque l'expertise est pertinente.

Le groupe a décidé consensuellement de soumettre la question au vote au terme de la séance. Dans une décision partagée au terme de la séance, il fut décidé qu'un membre représentant la santé publique serait invité à siéger de façon permanente au comité.

3. Rappel du mandat et du fonctionnement (entente de confidentialité)

À la suite de commentaires exprimés par certains membres lors de la dernière séance, Northvolt a proposé une itération de l'entente de confidentialité. La nouvelle version est présentée sous forme de clause d'engagement. Elle vise à permettre le partage d'informations tout en respectant leur confidentialité, les principes éthiques et les règles de bonne conduite essentiels à l'implantation d'un climat de confiance entre les membres.

Northvolt a indiqué que la participation des membres aux activités du comité était conditionnelle à la signature de l'entente. Ceux-ci ont jusqu'à la prochaine séance pour la signer.

4. Structuration des échanges entre les rencontres

Un membre du comité a expliqué ne pas se sentir à l'aise de s'exprimer librement à la suite des propos qui ont été rapportés aux médias par d'autres membres du comité et qui ne collaient pas selon cette personne à la réalité et au déroulement de la rencontre.

Les membres ont réitéré l'importance de se tenir aux faits relatés dans le document de synthèse qui sera partagé dans les deux jours ouvrables suivant les rencontres. Les membres sont ensuite libres de se prononcer en faveur ou non de ce qui est présenté dans le document synthèse.

5. Présentation du projet Northvolt Six

Luc Hovan, Vice-Président, Intégration et infrastructure de Northvolt Amérique du Nord a présenté l'entreprise, ses objectifs, le rôle de l'usine Northvolt Six et la progression de sa construction. Il a été soutenu par Valérie Hébert, membre du comité et gestionnaire environnement chez Northvolt, ainsi que Philippe Michaud, gestionnaire responsable des relations avec les communautés chez Northvolt.

L'usine Northvolt Six, en cours de construction, comprendra des installations d'assemblage de cellules de batteries et une usine de matière active de cathode. L'usine aura aussi sa propre installation de recyclage, permettant de récupérer les matières premières de batteries en fin de vie, afin de créer de la nouvelle matière active.

Questions et réponses sur la traçabilité des minéraux utilisés pour les batteries

Q : Northvolt dit assurer la traçabilité de ses minéraux, mais on a pu lire dans les médias que l'approvisionnement en graphite vient de la Chine. Qu'en est-il?

R : Le graphite qui sera utilisé pour alimenter l'usine de Northvolt proviendra en priorité de l'Amérique du Nord. Il sera produit de façon synthétique à partir de dérivés du pétrole ou de mine naturelle de charbon qui seront purifiés par la suite.

Q : Est-ce que le graphite qui provient du pétrole est calculé dans l'empreinte carbone de la batterie?

R : Il est indiqué que, oui, le graphite est comptabilisé dans l'empreinte carbone. Il est indiqué que l'empreinte carbone d'une cellule de Northvolt se situe présentement de 33 à 50 kg CO₂e/kWh.

À titre indicatif, Northvolt analyse que l'empreinte carbone d'une unité de batterie chez un compétiteur est 10 fois supérieure à celle que l'entreprise produit.

Q : D'où proviennent les autres minerais?

R : Northvolt a reconnu que l'industrie a beaucoup de travail à faire pour assurer une meilleure transparence sur le plan de l'approvisionnement. Northvolt vise à montrer l'exemple et à tirer l'industrie vers le haut en se dotant de chaînes d'approvisionnement les plus courtes et les plus propres possibles. Northvolt s'alimente en nickel provenant du Canada. Sur le plan du cobalt, Northvolt est notamment active en République démocratique du Congo (RDC) en raison de la taille et de la présence du cobalt de la RDC dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Pour Northvolt, le choix de fournisseurs nécessite un processus rigoureux de sélection, de diligence raisonnable et de surveillance continue.

Questions et réponses sur la récupération des batteries

Q : Est-ce que les batteries seront récupérées en fonction de leur provenance ou en fonction de leur lieu de conception?

R : Northvolt sera en mesure de récupérer toutes les batteries utilisant la chimie nickel-manganèse-cobalt, peu importe leur provenance. Il est d'ailleurs important que les batteries utilisées au Québec et en Amérique du Nord soient récupérées sur le continent, afin d'éviter que cette richesse ne soit réexportée à l'extérieur du continent.

Q : Qu'entendez-vous par un apport de 50 % des batteries produites à l'usine?

R : Northvolt a comme objectif que 50 % des besoins de son usine soient comblés par le recyclage en 2030. Entre 2040 et 2045, Northvolt vise à ce que l'usine s'alimente principalement à partir de batteries récupérées.

Q : Quelle proportion de la batterie est réellement récupérée par Northvolt?

R : Northvolt arrive à recycler les métaux des batteries à plus de 98 %. L'électrolyte, la portion liquide de la batterie, ne peut être réutilisé. Il est donc extrait à l'usine pour ensuite être disposé conformément à la réglementation.

Il y aura un décalage entre le début des opérations de fabrication de cellules et la mise en opération du système de récupération. Northvolt travaillera avec des partenaires pour traiter les résidus pendant cette période.

Q : Quel est le cycle de reproduction d'une cellule de batterie? Peut-elle se recycler à l'infini?

R : Pour les minerais, il s'agit d'un cycle de reproduction à l'infini, comme l'aluminium par exemple. Plus la matière première est recyclée souvent, plus elle devient pure.

6. Réponse aux questions portant sur les mesures environnementales compensatoires

Mise au point sur divers éléments :

— 12 autorisations environnementales

- Les mises à jour au comité seront faites une fois les approbations obtenues puisqu'il s'agit d'un processus itératif qui peut avoir des impacts importants sur le projet et les mesures prises. La circulation de versions proposées/non approuvées amènerait davantage de confusion.
- Par exemple, la prochaine approbation à venir sera celle pour la construction du terrain. Soumise en décembre, Northvolt a répondu à une ronde de 26 questions en avril et une deuxième de 14 questions dans les dernières semaines.

— **Tortue à carapace molle :** Un cours d'eau traverse le terrain, et celui-ci abrite une espèce de tortue à carapace molle qui est protégée par le gouvernement. Une zone de 50 m sera respectée autour de l'habitat. Des pontons seront construits afin de traverser d'un bord à l'autre du ruisseau.

— **Petit Blongios :** Bien qu'aucun Petit Blongios n'ait été repéré depuis le début des observations de Northvolt sur le terrain, une certaine zone, en forme de demi-cercle, a été identifiée comme Zone d'habitat potentiel du Petit Blongios.

Northvolt s'assurera de respecter les contraintes imposées par le gouvernement à toutes les étapes de construction. Il est toutefois beaucoup trop tôt pour se prononcer sur la présence définitive de cette espèce sur le terrain.

- Il existe en ce moment un empiètement sur le territoire protégé du Petit Blongios. Northvolt a reçu l'approbation du gouvernement pour cet empiètement puisqu'un périmètre correspondant à au moins 62 % du territoire est respecté.
- **Travaux de déboisement** : Comme paru dans les médias, une coupe accidentelle est malheureusement survenue. Le terrain devrait être réhabilité à l'été.
 - Suivant l'avis des experts et du gouvernement, une mixité de végétaux composés d'arbustes et d'arbres sera replantée sur le terrain. Ceci afin de ne pas assécher complètement les milieux humides sur le terrain.
 - Northvolt s'engage à planter 2,5 arbres pour chaque arbre retiré.
 - Le comité recommande également d'évaluer la possibilité de replanter les arbres et de privilégier le terrain de Northvolt pour focaliser ses efforts.
- **Milieux humides** : Northvolt s'est assurée de remblayer les milieux humides autorisés avec des matières granulaires afin de pouvoir les réutiliser sur le terrain. Northvolt a également souligné que, contrairement à la majorité des projets qui ont reçu une dérogation sur les milieux humides, il compte réhabiliter une partie de leur terrain ainsi que proposer un projet concret de création de milieux naturels dans la région (voir plus bas).
- **Accès au site**
 - La fréquence de passages quotidiens prévus pour les camions demeure de 350 à 400 par jour.
 - Une route temporaire sera aménagée sur la 116 en août-septembre afin d'y diriger la circulation des camions en provenance et à la sortie du site. L'ouverture de cet accès temporaire permettra de diminuer considérablement la circulation de camions sur la 223.
 - Aucun accès ferroviaire n'est prévu dans la première phase du projet. Certains scénarios pourraient être évalués dans une phase subséquente.
- **Circulation**
 - Northvolt souligne les actions prises par les municipalités de McMasterville et Saint-Basile-le-Grand afin de renforcer la sécurité routière aux abords du projet. Des radars-photos dissuasifs afin de réduire la vitesse aux abords du projet ont été prévus. Ces actions font suite aux demandes exprimées par un groupe citoyen il y a quelques semaines, que Northvolt a appuyées.

- **Préoccupations quant à la contamination de l'air**
 - Il a été rapporté qu'une citoyenne de McMasterville s'inquiétait de la contamination de l'air pendant les travaux. On demande quelles ont été les mesures prises à cet égard.
 - Les camions devront avoir une bâche qui recouvre leur boîte.
 - Pour l'excavation, des abat-poussières seront disponibles et utilisés lorsque nécessaires.
 - Un véhicule sera chargé de nettoyer les routes publiques utilisées par les camions.
 - Des mesures de bruit ont été prises autour du site avant les travaux et seront reprises à divers moments des travaux.
 - Il a été suggéré à Northvolt de mettre en place des stations de mesure de la qualité de l'air. L'entreprise évaluera la proposition en conformité avec les exigences environnementales.
- **Préoccupations quant à la contamination de l'eau**
 - Une analyse des eaux de ruissellement des eaux pluviales sur le chantier sera produite à partir d'échantillons pris directement sur le terrain de Northvolt.
 - COVABAR recommande de mener des tests sur le Richelieu également.
 - Les mesures de mitigations prévues seront présentées à la prochaine séance.
- **Un projet de conservation mis en marche dès 2024**
 - Northvolt revitalisera une superficie de 50 hectares dans la région, idéalement dans la Vallée-du-Richelieu.
 - L'intention est de rendre ce milieu accessible à la population locale.
 - Dès 2024, un groupe de travail composé d'experts en conservation évalueront les terrains proposés ainsi que ceux qui ont le meilleur potentiel. Une liste raccourcie sera soumise au comité afin de recueillir son avis.
 - En 2025, les propositions seront évaluées et présentées aux membres du comité.
 - En 2026 la proposition finale sera soumise à l'approbation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Questions et interventions

- Un membre invite à regarder le plan régional de développement et rappelle que ces sites sont durs à trouver.
- Plusieurs membres ont souligné l'importance que le projet soit le plus près possible du site de Northvolt.
- Certain(e)s ont encouragé Northvolt à prévoir de tels aménagements directement sur son site.

7. Prochaines étapes et conclusion

À la fin de la rencontre, les membres ont été consultés afin d'établir l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Celle-ci abordera notamment la deuxième autorisation environnementale et la mise à jour de l'échéancier portant sur la gestion de l'eau.

Cette autorisation porte notamment sur les mesures que prendra Northvolt pour gérer les eaux de ruissellement pendant la phase de construction. Northvolt a proposé aux membres du comité d'inviter des experts environnementaux indépendants lors de la prochaine rencontre afin de les informer sur la deuxième autorisation environnementale et recueillir leurs préoccupations.

Cette proposition a été accueillie positivement par les membres du comité. Les invitations seront envoyées aux groupes environnementaux suggérés par les membres lors de la rencontre.

Après avoir validé les disponibilités des membres, il a été convenu que la prochaine séance du comité de liaison aura lieu en soirée, le 12 juin 2024.